

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU LUNDI 14 AVRIL 2014

La séance est ouverte à 19 heures par M. Jacques MEZARD, Président sortant de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, dans l'amphithéâtre du Centre des Congrès, à Aurillac.

M. MÉZARD.- Mesdames, Messieurs, chers Collègues, si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer notre séance. Merci d'être tous présents. Tous les membres du Conseil Communautaire sont ici, à l'exception de trois qui sont représentés.

Je vais commencer par procéder à l'appel avant de dire quelques mots et de passer la parole au Doyen d'âge.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : absente, représentée par M. ROUSSY Michel

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

M. CALMETTE Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : présent

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

M. DELPUECH Guy : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRECHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent
 Mme GREIDELVINGER Valérie : absente, représentée par M. DAIX Christian
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : présente
 M. MADAMOUR Patrick : présent
 M. MANHES Henri : absent, représenté par M. MOINS Jean-Antoine
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent.

Je constate que le Conseil est complet. Ma mission de Président sortant étant terminée, je vais donner la parole à notre Doyen d'âge, M. Jean-Marie CHAUSY, Maire de Vezels-Roussy.

N°2014/27 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Rapporteur : M. Jean-Marie CHAUSY, Doyen d'âge

M. CHAUSY.- Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous en ce premier Conseil Communautaire que j'ai l'honneur de présider en tant que doyen d'âge hélas, Conseil chargé d'élire le Président, les Vice-Présidents, les membres des commissions et les représentants de la CABA aux différents organismes extérieurs auxquels elle participe : sociétés anonymes, syndicats mixtes et autres organismes.

J'adresse à chacune et à chacun d'entre vous mes félicitations pour votre élection ou réélection.

Afin de procéder à l'élection du Président, j'appelle les deux plus jeunes du Conseil, à savoir :

- En premier, Mme Angélique BRUGERON en tant que secrétaire de séance et premier assesseur.
- En second, Mme Magali MAUREL en qualité de deuxième assesseur.

L'élection du Président et des Vice-Présidents est régie par différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2122-4 concerne l'élection du Président et des Vice-Présidents au scrutin secret.

L'article L.2122-5 précise que les agents des Administrations ayant connaissance de la comptabilité des communes, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne sont pas éligibles.

L'article L.2122-7 précise que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Enfin, l'article L.2122-8 précise que la première assemblée élisant le Président est présidée par le Doyen d'âge, mais je vous l'ai déjà dit.

Par ailleurs, les articles L.2122-10 à L.2122-12 précisent que la convocation doit contenir une mention précisant que ce Conseil a pour premier objectif d'élire le Président et les Vice-présidents.

Nous allons pouvoir passer au vote.

Je vous propose la candidature de M. Jacques MÉZARD que j'ai reçue et que j'ai ici. J'appelle d'autres candidatures, s'il y en a bien entendu. Il n'y a pas d'autres candidatures.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret pour l'élection du Président. Les conseillers passent par l'isoloir, puis déposent dans l'urne leur bulletin inséré dans une enveloppe).

Nous avons comptabilisé 70 bulletins.

(Mme BRUGERON et Mme MAUREL procèdent au dépouillement).

Je vais vous donner lecture du résultat du vote :

Nombre de votants : 70.

Nombre de suffrages exprimés : 59.

Nombre de bulletins blancs : 11.

Jacques MÉZARD a obtenu 59 voix. Jacques MÉZARD est élu Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

(Applaudissements).

Avant de vous céder la parole, je vous adresse, Monsieur le Président, toutes mes félicitations pour votre brillante réélection et vous souhaite bon courage pour continuer à œuvrer pour ce territoire afin d'améliorer son attractivité par la réalisation d'équipements structurants, avec toujours le souci de la solidarité entre la ville centre et les communes rurales qui composent notre Collectivité.

La mandature qui s'ouvre ne sera pas facile compte tenu du contexte économique. Aussi, vous devrez vous battre également, avec Alain CALMETTE, au niveau national, pour faire entendre les doléances du département du Cantal liées à sa situation géographique, même si celle-ci peut représenter un atout en matière de tourisme qu'il faut absolument soutenir.

Monsieur le Président, je vous cède la parole.

(Applaudissements)

M. MÉZARD, Président de la CABA.- Merci, Monsieur le Maire, qui êtes notre Doyen d'âge. Mes chers Collègues, une élection est toujours un moment fort, et même si ce n'est point la première, c'est une émotion nouvelle. Merci à tous de votre confiance.

Elle appelle de ma part du travail, de l'écoute, de la rigueur, le devoir d'être le Président de toutes les communes en un moment où de grandes mutations sont en gestation, en un moment où l'État étant à bout de ressources diminue drastiquement ses concours aux Collectivités Locales.

Mon mandat –je l'ai dit– n'ira normalement pas à son terme et je n'épiloguerai pas davantage sur le cumul des mandats, dont j'aurai été pourtant l'un des pratiquants, n'ayant toujours exercé qu'un seul mandat exécutif.

Permettez-moi de rendre hommage à ceux qui, par leur action au cours des précédents mandats, ont construit avec nous notre Agglomération :

- En premier lieu, mon ami Roger DESTANNES, compagnon des bons et des mauvais jours, artisan infatigable de l'Intercommunalité ;
- Jean-Claude MAUREL disparu prématurément au cours du mandat, et la présence parmi les élus de sa fille Magali nous est chère à tous ;
- les Maires, les Vice-Présidents qui ont mis fin à leurs fonctions et qui ont tous, parfois à des degrés divers, mais toujours avec beaucoup de sens du service public, participé à la création et puis à la construction et à l'évolution de cette Communauté d'Agglomération.

Élu aurillacois, comment oublierais-je les Maires successifs d'Aurillac avec lesquels j'ai eu le plaisir de collaborer : le Président René SOUCHON, le Député Alain CALMETTE et aujourd'hui Pierre MATHONIER auquel les électeurs viennent de témoigner fortement leur confiance, et en le remerciant personnellement de celle dont son équipe vient de me gratifier.

Une Communauté d'Agglomération, étymologiquement, réunit. Elle réunit des communes diverses et des sensibilités diverses. C'est un devoir pour son exécutif et le Président de l'exécutif de maintenir, autant que faire se peut, un équilibre global. Ce n'est pas toujours facile. Il le faut. La ville-centre représente la moitié de la population. Elle doit impérativement considérer les 24 Communes l'entourant comme des partenaires et ne saurait leur imposer sa loi, que ce soit sur la composition de l'exécutif ou sur les grandes orientations stratégiques et financières. De leur côté, les 24 Communes périphériques ne sauraient considérer la ville-centre comme la Collectivité devant porter toutes les charges de centralité, ses habitants les poids principal des impôts et son territoire le lieu où toutes les installations dérangeantes doivent être maintenues ou implantées.

L'esprit communautaire n'est pas encore une vertu totalement partagée, mais notre avenir n'a de sens qu'avec son développement.

Sont représentées dans notre assemblée des sensibilités diverses. C'est une chance lorsqu'elles s'expriment dans le respect des hommes et la tolérance. A quelques rares et malheureuses exceptions au cours du précédent mandat, ce respect est ici de tradition.

Nous ne doutons pas que la conjugaison des efforts des uns et des autres apportera un plus à l'action communautaire. Nous devons informer mieux les conseillers municipaux de chaque commune. Il sera proposé au Bureau que les procès-verbaux des réunions de Bureau déjà adressés à tous les conseillers communautaires le soient à tous les conseillers municipaux et mis en ligne sur notre site Internet.

L'exécutif sera, si vous l'acceptez, composé de 12 vice-présidents et 18 conseillers délégués. Le nombre des commissions sera réduit à 7. Pour procéder à ces élections des vice-présidents et ensuite des représentants aux différents syndicats mixtes, nous vous proposerons le système du vote électronique parce que nous avons à peu près une soixantaine d'élections à faire, et si nous étions obligés d'y passer le temps que nous avons très naturellement passé pour l'élection du président nous nous coucherions après minuit.

Nous savons le poids du travail pesant sur les maires des communes lorsqu'ils sont seuls représentants de leur commune. C'est le résultat d'une réforme législative inappropriée. Nous ferons donc le nécessaire pour que la présence des suppléants vous représentant soit facilitée.

Je ne reviendrai pas longuement sur le bilan de ces deux mandats précédents. Ce bilan ne prétend pas à la perfection avec certains dossiers qui sont toujours en suspens, mais il n'a pas été neutre dans l'expression des citoyens, et la CABA est aujourd'hui beaucoup plus forte qu'en 2001. Pas de triomphalisme, mais surtout pas de complexes, et encore moins de négativisme.

Nous avons sur le territoire de la CABA de grands équipements qui sont largement au-dessus de nombre d'agglomérations moyennes sur le plan culturel, sportif, touristique, aussi dans le domaine économique avec le Pôle Immobilier d'Entreprises et des réserves foncières. Nous avons pris le contrôle et la charge de l'aéroport. Nous avons conforté l'enseignement supérieur.

Si le débat municipal dans les communes a été peu axé sur les enjeux stratégiques et les enjeux d'avenir du territoire, il est de notre responsabilité à tous ici d'avoir une vision prospective, volontariste et donnant de l'espoir, d'autant qu'avec un budget de 77 M€ de dépenses réelles notre poids est considérable sur l'économie locale.

De grâce, mes chers Collègues, assez de discours noircissant notre territoire et notre département. Comment donner envie aux autres d'y venir, d'y travailler si nous le décrivons comme une terre en déshérence ? Nous avons des handicaps, nous avons des atouts. A nous de nous battre pour diminuer les uns et valoriser les autres.

Nous avons de grands enjeux auxquels nous sommes confrontés de par nos projets ou par des choix extérieurs, dont les choix des gouvernements successifs. Nous avons en ce moment la réforme territoriale j'allais dire qui continue, cela n'arrête pas... Cela n'arrête pas sous les gouvernements successifs, de gauche et de droite ou de droite et de gauche. Au vu des déclarations du Premier Ministre au cours du présent mandat, la Région dont nous ferons partie ne sera plus la même après 2015. La carte intercommunale sera revue avec arbitrage de l'État en cas de désaccord au plus tard le 1^{er} janvier 2018. Quant à la suppression des Départements, elle devrait suivre de quelques mois la fin de ce mandat. Si ces projets sont votés par le Parlement, voire par le Congrès, ce dont je doute, il faudra les appliquer. Mais tout cela n'a de sens qu'avec une cohérence d'ensemble. Comment pourrions-nous – je l'ai déjà exposé – accepter d'être rattachés à Lyon avec disparition du Département ou à une Région sans potentiel économique centré sur le Massif-Central ? L'arrondissement d'Aurillac est tourné vers le Sud-ouest. En tout cas, me semble-t-il, un référendum dans chaque département est indispensable. La suppression des Départements est logique lorsqu'ils sont le siège de métropoles ; elle est inacceptable pour les autres Départements et pour nous en l'état tout au moins.

Quant à la définition d'une nouvelle carte intercommunale, nous venons juste de finir la première. Rappelons que l'extension de la CABA s'est faite par la concertation, à la demande expresse des communes qui ont désiré nous rejoindre. Nous ne sommes jamais allés chercher des communes extérieures. En l'état, nous n'avons aucune visée expansionniste, mais il appartient à ceux qui ont une taille critique, voire insuffisante, de déterminer leur choix d'avenir ; sinon l'État, quel qu'il soit, leur imposera son choix.

Je dois, mercredi, recevoir le Premier Ministre avec mon groupe pour un déjeuner de travail, et je lui dirai cela de la même manière par rapport à l'avenir qui est le nôtre et qui ne peut être le même que celui des grandes métropoles, et je pense que j'aurai d'autres précisions. Comme parlementaire, je n'entre pas en résistance comme d'autres, mais en concertation, sans exclure la confrontation, mais en espérant raison et bon sens.

Nous avons le devoir d'aménager notre territoire, et nous continuerons à être ouverts à toute collaboration avec les intercommunalités voisines. Nous en avons montré l'exemple avec Entre Deux Lacs sur le lac de Saint-Etienne-Cantalès. Nous élaborons avec elles le SCOT qui déterminera les grandes orientations d'aménagement de l'arrondissement. Dans la CABA, la loi nous amènera à nous pencher sur la question du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (le PLUI). Il nous faudra aux uns et aux autres, au Maire d'Aurillac, à Michel ROUSSY qui sera en charge de l'Urbanisme, mais à tous les maires et à tous les élus, beaucoup de travail et d'écoute, les uns et les autres, pour trouver des solutions constructives pour tous.

La mutualisation est une notion très en vogue. Elle n'a de sens que si elle entraîne des économies de fonctionnement, au moins à moyen terme, et des services rendus à toutes les communes. Nous avons beaucoup transféré de compétences. C'est encore, jusqu'ici, le meilleur moyen de mutualiser. Nous aurons à davantage travailler dans le domaine de la contractualisation avec les autres collectivités et à travailler sur la question des subventions européennes par le canal régional ; ce sera un des gros dossiers de ce mandat qui peut d'ailleurs, si nous le menons bien, apporter des concours financiers conséquents, et c'est une priorité.

Sur les ressources financières, nous allons avoir à faire beaucoup avec peu. Je ne reprendrai pas une formule utilisée pendant la campagne électorale, je l'ai donc un peu modifiée, mais aucune politique de développement ne peut être menée sans finances saines et ressources stables. Nos finances sont saines : bon niveau d'autofinancement, bonne capacité de désendettement ; nous les avons améliorés encore ces dernières années. Le problème, il nous touche tous, toutes nos collectivités, c'est que les dotations de l'État sont en forte baisse depuis 2009. Ce n'est pas d'aujourd'hui, cela n'est même pas depuis 2012 ou 2013, c'est depuis 2009, et cela s'accélère en 2014. La DGF « Part intercommunalité » vient de nous être notifiée : - 8,95 % pour 2014 ; et sur l'ensemble de la DGF : - 4,83 %. C'est considérable. Le Premier Ministre vient de nous annoncer encore 10 milliards d'euros de moins pour les collectivités ; c'est-à-dire que c'est un mandat qui se présente quand même avec un certain nombre de difficultés sur le plan financier.

Je considère qu'une nouvelle politique de péréquation est indispensable car, au fil des ans, la décentralisation, telle que nous l'avons vécue en France, mal contrôlée, a rendu les territoires les plus riches encore plus riches et les territoires les plus pauvres encore plus pauvres. Nous continuerons à nous adapter à ces baisses de dotations – de toute façon, nous y serons obligés – par un contrôle strict de nos charges de fonctionnement. Il faudra, chers Collègues, que d'autres structures y concourent, je pense par exemple au SDIS – je vais demander à Jean-Pierre ASTRUC de travailler sur ce dossier – auquel nous contribuons, et on ne le sait pas suffisamment, pour plus de 2 M€, mais il y en a d'autres. Cela impose de dire aussi souvent « non » à beaucoup de demandes de subventions et de rappeler que, sans transfert de compétence, la CABA n'a pas à intervenir dans les secteurs non transférés. Nous n'avons pas à rajouter une couche de subvention à chaque couche de collectivité.

Nous aurons moins de dotations de l'État. Alors peut-on augmenter les ressources fiscales sans augmenter les taux d'imposition ? La suppression de la Taxe Professionnelle qui a eu certains effets positifs dans certaines catégories d'entreprises, surtout de production, a considérablement compliqué la fiscalité intercommunale. Nous avons aujourd'hui 7 impôts que nous recevons au lieu d'un ; et puis, il y en a un qui est devenu une arnaque en temps de crise ; on nous disait qu'il serait productif de + 4 % au moins chaque année, mais c'est l'inverse qui se produit et très largement : c'est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée. On peut souligner que nous n'avons jamais augmenté les taux depuis 2001. Nous souhaitons poursuivre dans cet objectif, ce qui est un objectif commun avec l'équipe municipale d'Aurillac qui a été réaffirmé par le Maire, Pierre MATHONIER, cela jusqu'à la limite du

possible. Il faudra cependant, mes chers Collègues, dans un avenir à moyen terme tendre à une harmonisation de la Taxe d'Habitation. Ce n'est pas facile, cela prendra du temps, cela demandera de lisser cette taxe, mais c'est inéluctable si nous voulons avancer dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.

En l'état, nous n'avons pas beaucoup de moyens d'augmenter nos ressources.

Nous avons la fiscalité sur les IFR (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau) ; ce sont les recettes provenant par exemple du photovoltaïque, des éoliennes, des installations électriques ; ce n'est pas neutre ; 100 hectares de photovoltaïque, cela peut générer 350 000 € de recettes pour une collectivité comme la nôtre.

Nous avons en second lieu les Contributions Économiques, en particulier celles qui peuvent provenir du développement de nos zones d'activités, je pense à la Sablière ; je n'insisterai pas sur les dégâts considérables faits par une minorité égoïste à l'encontre de l'intérêt général ; il y en a encore qui persistent d'ailleurs, c'est grave quand ce sont des présidents d'organismes consulaires. C'est en tout cas l'oxygène économique dont a besoin la CABA.

Nous poursuivrons l'objectif de disposer d'un autofinancement de plus de 3 M€ par an pour préserver notre capacité d'investissement, celle qui est indispensable à une politique de développement et à la vie économique de ce territoire.

Alors quelle vision pour l'avenir de notre Agglomération ? Moyens financiers limités, incertitude sur l'évolution des structures de collectivités territoriales, cela ne saurait empêcher de penser et si possible de réussir une Agglomération performante en améliorant la qualité de vie de ses habitants, en la rendant plus attirante, plus concurrentielle dans le concert des Agglomérations moyennes. Comment ? Je crois que, d'abord, nous avons un devoir commun, quelles que soient nos sensibilités, quelles que soient les communes que nous représentons, c'est d'améliorer l'accessibilité à notre territoire et plus largement à l'Ouest cantalien. Comment convaincre les entrepreneurs d'investir ici compte tenu de l'enclavement subi ? D'abord, nous pouvons intervenir dans notre domaine de gestion : l'aéroport et la ligne aérienne. C'est un poumon vital pour nombre d'entreprises. Depuis cinq ans, avec le concours du Conseil Général, la Communauté d'Agglomération qui est propriétaire et gestionnaire de l'aéroport l'a transformé, obtenant d'ailleurs la certification « Ciel Unique Européen » qui était indispensable pour pouvoir continuer à avoir des vols commerciaux. C'est une lourde charge. Nous avons un message clair à délivrer à l'État : le pourcentage de participation de l'État au financement de la ligne doit être maintenu impérativement. Si ce n'était pas le cas, ce serait un casus belli. Le Ministre des Transports, M. CUVILLIER, le sait ; nous le lui avons rappelé plusieurs fois avec Alain CALMETTE car nous essayons d'agir le plus fortement possible dans ces domaines-là.

Il en est de même sur la desserte routière et la nationale 122. Rien ne s'est fait ou pratiquement pendant plus de dix ans, sous les quatre Premiers Ministres de sensibilités différentes. La question de l'Ecotaxe bloque aujourd'hui tous les dossiers. Les rencontres avec le Ministre sont toujours courtoises, il nous écoute, mais il nous faut des actes. Je vais prendre l'initiative de demander aux collègues parlementaires, y compris ceux de l'autre côté du Lioran – car ils nous demandent bien de l'appui quand il s'agit de la rocade de Saint-Flour et je pense qu'il est temps qu'ils s'occupent aussi de notre côté – et aussi au Président du Conseil Général de lancer une démarche commune et ferme pour que ce dossier avance et que nous en finissions avec cette iniquité territoriale.

Il sera opportun de faire la même chose avec la SNCF, compte tenu de la dégradation du service ferroviaire et du traitement infligé à nos voyageurs. Il ne faut pas oublier aussi là ce que nous devons au Gouvernement RAFFARIN avec la suppression du train de nuit et du train direct.

Nous devons tous être plus combattifs et plus rassemblés sur ces dossiers, quel que soit le gouvernement.

Nous devons poursuivre avec la Région et le Département la mise en place du Très Haut Débit, et cela c'est un dossier positif. La CABA sera totalement desservie d'ici 2020 et le travail partenarial a montré son utilité et la Région Auvergne sa capacité de prospective avec le concours des quatre Conseils Généraux et des six Communautés d'Agglomération. Cela doit être souligné.

Je crois en second lieu que nous devons assurer la pérennité du développement de l'enseignement supérieur à Aurillac. Nous avons plus de 1 300 étudiants post-bac. Le rôle de la CABA, en ce domaine, est assez méconnu. Nous portons avec le Conseil Général de manière totalement paritaire et conjointe l'antenne universitaire, assurant en particulier l'accueil des étudiants. Nous devons conforter l'IUT, obtenir à terme un IUT de plein exercice avec trois départements et mettre en place de nouvelles filières spécialisées comme nous allons le faire à la prochaine rentrée avec l'Université Champollion de Toulouse sur les langues appliquées. Conserver et faire venir de la matière grise, c'est prioritaire.

Concernant les entreprises et le développement économique, nous avons entendu tant d'inexactitudes et d'approximations dans ce domaine ces derniers mois ! D'abord, soulignons que depuis 2011 l'impôt économique, sous ses diverses formes, est resté stable ici, en dessous de la moyenne nationale. Je n'ai pas encore reçu un mail me disant que c'était bien. En second lieu, nous avons prouvé notre capacité à intervenir vite et fort comme sur le dossier ABEIL ; il n'y aurait plus d'entreprise ABEIL si la Communauté d'Agglomération n'était pas intervenue.

Nous avons mis en place des structures d'accueil d'entreprises avec les cinq tranches du Pôle Immobilier d'Entreprises de Baradel et trois autres qui sont planifiées. Nous avons réalisé une pépinière de logements pour les entreprises à la Contie. Nous avons réalisé des zones d'activités dont la Zone d'Esban pour laquelle deux options nouvelles viennent d'être formalisées, pour laquelle aussi il faut rappeler que la commercialisation est freinée en raison de la procédure de la Sablière, et non par le prix de vente tout à fait concurrentiel grâce aux financements publics au premier chef de la CABA ; d'ailleurs, si on veut prendre des comparaisons ailleurs, je vous dirai qu'avant que le Président HOLLANDE préside le Conseil Général de la Corrèze, le Conseil Général de la Corrèze avait financé à 100 % un certain nombre de zones d'activités. Donc, si on veut faire des comparaisons, faisons-les jusqu'au bout.

Nous prévoyons l'avenir à 10 ans, avec des extensions de réserves foncières limitrophes à Esban en cours de négociation. Là, j'espère, Monsieur le Maire d'Ytrac, que, comme pour la RN 122, la raison reviendra et que le développement de notre territoire, de tout l'arrondissement ne sera pas bloqué par des procédures manifestement abusives et déraisonnables.

Quant à la Sablière, nous avons passé le plus dur, avec des moments difficiles, parfois des moments de solitude pour le président de l'exécutif. Nous devons réussir ce beau dossier dans un équilibre constructif avec le commerce plus traditionnel. Ce mandat verra la concrétisation de beaucoup d'efforts, et je pense aux efforts aussi qu'a déployés à mes côtés Alain CALMETTE pendant des années parce que c'est un dossier qui nous a fait beaucoup souffrir et auquel nous croyons beaucoup.

Je sais aussi que Pierre MATHONIER est attaché à la mise en place d'une action fédératrice de type « Pôle d'excellence » sur nos secteurs d'activités principaux et sur le travail à la création de services liés au Très Haut Débit, et je sais qu'il mènera des actions fortes avec ces objectifs.

L'économie, c'est beaucoup le maintien de notre politique d'investissement. C'est le cas et ce sera le cas pour ces prochains mois et années. Le Stade Jean Alric est en cours de finition, ce sera prêt pour la fin juin. Sur l'Épicentre, de nouveaux travaux d'extension vont commencer avec un très beau projet. Le Stade d'athlétisme verra des améliorations conséquentes avec le nouveau bâtiment. Nos projets touristiques sont très importants ; j'y reviendrai rapidement.

Je veux faire une mention particulière pour la politique du logement, ce type de politique que l'on ne voit pas trop apparaître dans les médias et dans la communication et qui est essentiel. Notre OPAH de Développement Durable, elle a généré 22,7 M€ de travaux, dont 9,7 M€ de subventions et la rénovation de 1 086 logements. Alors quand on entend dire que rien ne se fait sur le logement sur le territoire, je me demande s'il n'y a pas, à des moments, d'aveuglement.

Le Programme d'Intérêt Général en cours, ce sont déjà 226 propriétaires occupants aidés avec priorité aux économies d'énergie parce que c'est ce que nous avons fait depuis 2005 constamment sur ces opérations.

Nous allons financer, dès cette année, le Programme Logements Étudiants A2EX, qui est un programme important, un vrai programme de développement de notre Pôle universitaire. Nous le ferons d'ailleurs en partenariat avec le Conseil Général et la Région.

Après l'opération de thermographie aérienne, nous allons poursuivre nos actions axées sur les économies d'énergie dans les logements. C'est un créneau extrêmement important à tous points de vue, que ce soit au point de vue économique, que ce soit au point de vue social.

Sur le développement durable, pour nous il ne se conçoit que dans le cadre d'actions transversales dans tous les secteurs (logement, transport), mais aussi par la création ou le soutien aux projets de production d'énergies renouvelables, que ce soit sur le solaire et nous allons assister à l'achèvement, dans quelques jours ou dans quelques semaines, du parc photovoltaïque de Tronquières de six hectares, ou sur l'éolien avec un projet qui existe en partie sur le territoire de la CABA, et je voulais saluer l'engagement et le courage du Maire de Velzic, Jean-Pierre ASTRUC, par rapport à ce type de dossier toujours difficile à mettre en œuvre. C'est le genre d'équipement que l'on veut voir chez le voisin, mais pas forcément toujours chez soi.

Autre secteur clé : la politique d'accueil touristique. C'est une chance, mais un challenge pour notre territoire : créer des équipements et des événements attirant les touristes. Nous avons fait les Gorges de la Jordanne, la Vallée des Légendes, le Pôle d'Excellence Rurale du Lac de Saint-Etienne, et j'insiste sur ce dossier que nous portons depuis trois ans à cadence accélérée ; souvenez-vous de l'état du lac il y a encore trois ans. Nous avons acquis les friches du Diamant Vert. Ce mandat verra la poursuite d'un beau projet d'accueil touristique qui donnera une nouvelle image à ce très beau site avec des investissements importants.

Xavier DALL'AGNOL poursuivra le dossier de station de pleine nature sur les pentes du Puy Mary, et j'espère, Madame le Maire de Carlat qui nous avez rejoints, que nous pourrons, en concertation avec vous – c'est fondamental – et le prestigieux propriétaire, travailler sur le rocher de Carlat ; je constate qu'il n'a guère porté chance à tous les maires, mais c'est une autre histoire.

N'insistons pas sur le Festival du Théâtre de Rue. Une nouvelle fois, je confirme, avec l'appui du Maire d'Aurillac, qu'il n'est pas envisagé de le vendre. La subvention de plus de 500 000 € sera maintenue.

Nous avons une agglomération où la qualité de vie est valorisée, et c'est aussi l'enjeu des années qui viennent, dans le domaine de la Culture :

- par la priorité que notre Agglomération a donnée à la Médiathèque, instrument fondamental de développement personnel et culturel, totalement gratuit pour toutes celles

et tous ceux qui la fréquentent. A ce sujet, je souhaite que nous participions pleinement, en liaison avec le secteur « Politique de la Ville », à des actions fortes de lutte contre l'illettrisme parce que, cela, c'est un vrai fléau et nous devons participer à cette lutte ;

- par les actions menées autour du Festival Éclat grâce à l'utilisation du Parapluie que la CABA a construit à Naucelles ;
- par les programmes du Prisme et le partenariat avec l'association présidée par notre ami Philippe MEYER ;
- par l'utilisation du Chaudron sur les musiques amplifiées ;
- par l'extension de l'Épicentre consacré aux cultures urbaines.

Nous améliorons aussi la qualité de vie de notre agglomération dans le domaine du sport cher à nombre d'entre vous, avec le Centre aqua-ludique, le Boulodrome, la base VTT, le Stade Jean Alric, le Stade d'athlétisme que nous entretenons, et nous essayons de mettre tous ces équipements constamment à niveau, et par le soutien à diverses manifestations.

Nos équipements sont de plus en plus performants et de plus en plus fréquentés, et cela aussi il faut le dire, en remerciant nos agents qui les font fonctionner dans la qualité du service public.

Je tiens à conclure sur ce qui se voit moins mais mérite l'intérêt de tous les élus : le service au public.

En premier lieu, je veux parler de l'eau et de l'assainissement, compétence que nous assurons en régie, sans recourir aux grandes sociétés privées qui font la danse à tous les responsables de collectivités pour entrer soit par la porte, soit par la fenêtre et pour prendre le contrôle de l'eau et de l'assainissement, et ce grâce au professionnalisme de nos agents. Le système de la régie sera maintenu car il donne satisfaction par le coût et la qualité de l'eau que nous délivrons.

Nous poursuivons le programme de sécurisation de nos ressources et les gros investissements à réaliser constamment sur l'assainissement. L'héritage de Roger DESTANNES sera préservé ; je sais qu'il y tient, il a fait un travail considérable dans ce domaine. Nous avons encore beaucoup à faire, l'eau est quelque chose de fondamental ; nous devons délivrer une eau de qualité à tous nos concitoyens et faire en sorte que les progrès dans la qualité de l'eau et dans la qualité de l'assainissement soient poursuivis.

Le service au public, c'est aussi, pour la CABA, la collecte des déchets que nous assurons aussi en régie, pour des collectivités extérieures aussi. Nos actions sont multiples : modernisation du matériel, conteneurisation, tri, gestion du centre d'enfouissement de Tronquières ; nous avons cette fois-ci – on peut le dire – solutionné les problèmes d'odeurs à Tronquières, sujet difficile, mais où nous avançons aussi bien, sinon mieux, que bien d'autres.

Le service au public, c'est aussi la politique des transports avec la STABUS. Nous sommes confrontés à des exigences, mes chers Collègues, toujours plus fortes et à des budgets toujours plus serrés. Je vous le dis très clairement : il est hors de question d'augmenter la contribution du Budget Principal qui est de 700 000 € au Budget des Transports. Il faudra faire plus avec la même contribution ; à défaut d'euros, nous aurons des idées sur le développement de Vélo'Cab, sur le covoiturage, sur l'optimisation du service.

Voilà, mes chers Collègues, un tableau que j'ai brossé, non exhaustif, de tout ce que nous avons à faire ensemble avec l'encadrement et les agents de la CABA qui, pour la grande majorité d'entre eux, ont le sens du service public et accomplissent un travail de qualité.

Nos concitoyens attendent beaucoup de nous, même s'ils ne connaissent pas bien le fonctionnement des intercommunalités parce que c'est compliqué, parce que c'est de plus en plus compliqué, à commencer par la question de la fiscalité. Mais en tout cas, nos concitoyens, ils attendent de nous la connaissance des dossiers, du travail et l'utilisation la plus rigoureuse et la plus équitable possible de leurs impôts. Je vous invite à répondre à leur attente en vous remerciant tous et toutes, ceux qui ont voté pour mon élection, ceux qui se sont abstenus parce que, pour moi, nous sommes 70 à travailler ensemble et nous devons travailler ensemble, en vous remerciant une nouvelle fois de votre confiance.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

L'ordre du jour appelle un certain nombre de délibérations pour lesquelles nous allons recourir au vote électronique pour nous éviter de passer une longue nuit, mais au cas où il y aurait des difficultés nous avons quand même prévu tout ce qu'il faut pour pallier une panne dans ce nouveau mode de scrutin.

Je vais demander à Maryline GRANGER de nous exposer comment cela marche. Et puis, nous allons l'utiliser ensuite pour la fixation du nombre de vice-présidents.

Mme GRANGER. - Nous vous avons distribué en début de Conseil des boîtiers électroniques, dont vous avez pu voir qu'ils sont numérotés. A l'arrière de chaque boîtier, vous avez un numéro qui correspond nominativement à chacun d'entre vous. Nous savons précisément que le numéro 1 est attribué à telle personne ou que le numéro 10 est attribué à telle autre personne. Ce vote électronique fonctionne en parallèle avec un power point qui se présente de cette manière-là.

Systématiquement, vous avez le dossier des délibérations qui est associé à diverses réponses possibles : soit, si nous sommes sur des élections, aux candidats qui sont présentés aux différentes délibérations, aux divers postes ; soit à des questions d'approbation de propositions qui vous sont faites ; auquel cas, vous aurez trois propositions de vote qui vous seront faites : pour, contre ou abstention.

Voilà de quelle manière cela se présente. C'est le même système un petit peu que sur tous les jeux que l'on peut rencontrer de manière variée. Vous avez votre petit boîtier avec plusieurs touches dessus. Si le choix que vous voulez faire correspond à la touche n°1, vous appuyez sur la touche n°1. Si c'est le choix n°2 que vous voulez faire, vous appuyez sur la touche n°2, etc.

Vous avez dans un petit carré, en haut à droite, le numéro de ce que vous avez choisi qui s'affiche très rapidement. Cela vous permet de vérifier pendant 2 ou 3 secondes le fait que le choix que vous avez fait est bien celui que vous espérez.

Il est important de savoir qu'une fois que vous avez choisi un numéro votre vote est définitif, c'est-à-dire que vous n'avez pas besoin de le valider. Immédiatement après l'appui sur un bouton, la machine enregistre votre vote. Si par inadvertance vous vous rendez compte que vous avez appuyé sur le bouton 2 et que vous vouliez voter le numéro 1, il n'y a pas de souci, c'est le dernier vote qui est pris en considération, tant que le vote n'est pas clos.

A partir du moment où le Président ouvre le scrutin, vous avez des petites puces rouges qui s'affichent en bas sur l'écran. Ces petites puces rouges, nous, nous les avons numérotées, et cela correspond à chacun d'entre vous. Si jamais il y a une personne pour laquelle il n'y a aucun vote qui apparaît, Véronique vous rappellera que nous attendons votre vote.

Il y a un laps de temps de 30 secondes de scrutin en théorie qui est ouvert. Ce temps de scrutin, vous le voyez en haut, à droite de l'écran, à partir du moment où le Président ouvre le vote. Quand on ouvre le vote, le temps de vote s'inscrit en haut de l'écran. Ce n'est pas parce qu'on arrive à zéro seconde que le scrutin est définitivement clos. Le scrutin ne sera

clos qu'une fois que le Président l'aura annoncé ; c'est-à-dire que la personne qui est derrière la machine ouvre et ferme le scrutin uniquement à la demande du Président. On contrôle en haut, à gauche, le nombre de votants ; là, en dessous du mot « CABA », vous avez « 2 » ; cela correspond aux petites pastilles vertes qui ont voté ; c'est-à-dire qu'il y a deux boîtiers qui ont voté et on les voit au fur et à mesure. Cela ne signifie pas, au fur et mesure que l'on voit les puces qui apparaissent, que nous connaissons, nous, votre vote parce que nous avons deux types de scrutin :

- Nous avons les scrutins secrets comme celui auquel nous avons procédé pour l'élection du Président.
- Et puis, nous avons les scrutins publics qui correspondent en gros au scrutin que nous pouvons connaître jusqu'à présent avec les mains levées en Conseil Communautaire.

Si vous voulez, pour que ce soit beaucoup plus clair, nous allons passer à un test en direct sur le principe d'approbation du vote électronique.

M. LE PRÉSIDENT.- Au scrutin secret, cela veut dire qu'il n'est pas possible de déterminer qui a voté contre.

Mme GRANGER.- Voilà. Sur ce type de scrutin, le scrutin secret, nous serons en mesure de décompter les votes pour, les votes contre et ceux qui se sont abstenus, mais nous ne serons pas en mesure de savoir, pour chaque boîtier, pour chacun d'entre vous, quel est votre vote.

Si vous voulez, nous allons faire un test en direct. C'est le même principe que l'urne que vous avez connue à l'instant.

On ouvre le scrutin dès que le Président l'aura annoncé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un test. Je déclare le scrutin ouvert.

(L'ensemble des conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Le scrutin est clos.

Mme GRANGER.- On affiche les résultats à partir du pourcentage, et là vous voyez qu'il est inscrit une petite fenêtre sur laquelle on peut lire : « effacement des résultats individuels du vote sur cette question » ; c'est-à-dire qu'il ne reste aucune trace dans le logiciel du sens de vote de chaque boîtier. Là, on constate que l'utilisation du vote électronique est massivement adoptée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des interrogations sur ce magnifique système ? Non.

Mme GRANGER.- Nous pouvons procéder alors à un test en scrutin public.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous faisons un deuxième test sur la question suivante : Pensez-vous que l'utilisation du vote électronique nous fasse gagner du temps ?

Je déclare le scrutin ouvert.

(L'ensemble des conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Mme GRANGER.- Dans un premier temps, on voit apparaître les résultats uniquement sous forme chiffrée.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un scrutin public ; c'est comme si on levait la main pour voter. Vous avez bien compris le système ? Bien.

N° 2014/28 : FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT.- Après ces travaux pratiques, nous avons une délibération sur la fixation du nombre de Vice-présidents.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres. Nous avons à déterminer le nombre des Vice-Présidents. Je vous propose la création de 12 postes de Vice-Présidents. Par rapport au dernier mandat, je crois que cela en fait un de plus.

Là, c'est un scrutin public, c'est-à-dire que l'on voit qui vote pour et qui vote contre. Là, nous ne sommes plus dans le test, nous sommes dans une vraie délibération.

Je déclare le scrutin ouvert pour la création de 12 Vice-Présidents. Vous avez le choix de vote entre pour, contre et abstention.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Le scrutin est clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 62 voix pour et 8 abstentions. Je vous en remercie.

N° 2014/29 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT**

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons procéder à l'élection des Vice-Présidents, un par un, et là nous sommes dans le cadre d'un scrutin secret.

Pour l'élection du Premier Vice-Président, auquel seront confiés l'Urbanisme et l'Habitat, je vous propose la candidature de M. Michel ROUSSY.

Je demande s'il y a d'autres candidats. Nous n'avons pas reçu d'autres candidatures, mais il est toujours possible, pour chaque poste, jusqu'au bout d'être candidat. Pas d'autres candidats.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Michel ROUSSY est élu Premier Vice-Président avec 59 voix pour et 11 abstentions. Je le déclare élu et je lui demande de venir à mes côtés.

(Applaudissements)

Il prend donc la succession doublement de Roger DESTANNES.

Sur l'élection du Deuxième Vice-Président qui sera en charge du secteur du Développement Économique qu'il avait d'ailleurs déjà, je vous propose la candidature du Maire d'Aurillac, Pierre MATHONIER.

Je demande s'il y a d'autres candidatures. Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Pierre MATHONIER est élu Deuxième Vice-Président avec 56 voix pour et 14 abstentions. Je lui demande de venir nous rejoindre.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Troisième Vice-Président qui sera en charge de l'Environnement et du Développement Durable, je vous propose la candidature de M. Philippe GRANIER qui est Maire d'Ayrens.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Philippe GRANIER est élu Troisième Vice-Président avec 57 voix pour et 13 abstentions. Je lui demande de venir nous rejoindre.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Quatrième Vice-Président, je vous propose la candidature de M. Roland CORNET, qui sera en charge de l'Administration Générale et du Personnel. Je me réjouis du retour de l'exécutif d'Ytrac dans notre exécutif.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y en a pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Roland CORNET est élu Quatrième Vice-Président avec 61 voix pour et 9 abstentions.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Cinquième Vice-Président qui sera en charge de la Politique de la Ville, je vous propose la candidature de Mme Marie-Pierre LOURS qui est une élue aurillacoise.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame **Mme Marie-Pierre LOURS élue en qualité de Cinquième Vice-Présidente** avec 52 voix pour et 18 abstentions.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Sixième Vice-Président qui sera en charge des Travaux et Réseaux, je vous propose la candidature de M. Alain BRUNEAU, Maire de Jussac, dont l'expérience professionnelle dans ce secteur nous sera grandement utile.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame **M. Alain BRUNEAU élu en qualité de Sixième Vice-Président** avec 60 voix pour et 10 abstentions.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Septième Vice-Président qui sera en charge des Finances, je vous propose la candidature de M. Georges JUILLARD, Maire de Sansac-de-Marmiesse.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame **M. Georges JUILLARD élu Septième Vice-Président** en charge des Finances avec 59 voix pour et 11 abstentions.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Huitième Vice-Président qui sera en charge des Grands Équipements, je vous propose la candidature de Charly DELAMAIDE, Conseiller municipal d'Aurillac et Conseiller général, qui a déjà été en charge des Grands Équipements dans le mandat 2001-2008.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame M. Charly DELAMAIDE élu Huitième Vice-Président avec 53 voix pour et 17 abstentions.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Neuvième Vice-Président qui sera en charge des Transports, je vous propose la candidature de M. Jean-Pierre ROUME, Conseiller municipal d'Aurillac.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame M. Jean-Pierre ROUME élu Neuvième Vice-Président avec 53 voix pour et 17 abstentions.

(Applaudissements)

Pour l'élection du Dixième Vice-Président qui sera en charge de la Contractualisation avec les autres collectivités, et en particulier du dossier européen, je vous propose la candidature de M. Christian POULHES, Maire de Naucelles.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame M. Christian POULHES élu Dixième Vice-Président en charge de la Contractualisation avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Pour l'élection du Onzième Vice-Président qui sera en charge des Techniques d'Information et de Communication, je vous propose la candidature de M. Jean-Paul NICOLAS, Conseiller municipal d'Aurillac.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame M. Jean-Paul NICOLAS élu Onzième Vice-Président en charge des TIC avec 56 voix pour et 14 abstentions.

(Applaudissements)

Nous allons procéder à l'élection du Douzième Vice-Président qui sera en charge du Tourisme. Je vous propose la candidature de M. Xavier DALL'AGNOL, Maire de Lascelles, qui était déjà en charge du tourisme et dont nous connaissons les capacités d'imagination.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Je proclame M. Xavier DALL'AGNOL élu Douzième Vice-Président en charge du Tourisme avec 57 voix pour et 13 abstentions.

(Applaudissements)

N°2014/30 : COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons maintenant une délibération relative à la composition du

Bureau Communautaire. En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau Communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents.

Les Conseillers Délégués peuvent y assister sur demande du Président.

Le premier élu communautaire titulaire des communes membres, non Vice-Président, y assiste à titre consultatif. C'est-à-dire que tous les maires sont invités et membres du Bureau, conformément à ce qui a toujours été pratiqué depuis la création de la Communauté d'Agglomération.

Je mets cette délibération aux voix. Il s'agit d'un scrutin public. Vous pouvez appuyer sur 1 pour un vote pour, sur 2 pour un vote contre et sur 3 pour exprimer une abstention.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 personnes s'étant abstenues (Jean BRUEL, Sylvie LACHAIZE, Patrick MADAMOUR, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC).

Je vous remercie.

N° 2014/31 : ADMINISTRATION – FONCTIONNEMENT DE LA CABA – DÉLÉGATION DU CONSEIL AU BUREAU ET AU PRÉSIDENT

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons ensuite une délibération habituelle sur l'administration et le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération. Ce sont les délégations du Conseil au Bureau et au Président, où nous avons mis les délégations qui existaient antérieurement. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire peut déléguer au Bureau et au Président une partie de ses attributions, à l'exception :

- 1) du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2) de l'approbation du Compte Administratif ;
- 3) des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4) des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5) de l'adhésion à l'établissement à un établissement public ;
- 6) de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7) des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de la politique de la ville.

Nous avons donc repris dans la liste de ces délégations les délégations habituelles accordées au Président et au Bureau, dont il est précisé bien évidemment qu'il en est rendu compte systématiquement à chaque réunion de Bureau ou à chaque réunion de Conseil Communautaire.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je mets donc la délibération aux voix. C'est un scrutin public avec le choix de vote entre pour, contre ou abstention.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 68 voix pour et 2 abstentions (Christian DAIX, Valérie GREIDELVINGER). Je vous remercie

2014/32 : DÉSIGNATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une délibération sur la désignation des Commissions de Travail du Conseil. Nous vous proposons de fixer à 7 le nombre des commissions. Nous les avons réduites d'une ; ce qui fait qu'il y a des commissions que plusieurs Vice-Présidents auront à coprésider, mais nous avons pensé que c'était une simplification par rapport au nombre de réunions, en particulier par rapport aux élus qui sont seuls.

Nous vous proposons les commissions suivantes :

- la Commission Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville, qui sera coprésidée par deux Vice-Présidents ;
- la Commission Développement Économique ;
- la Commission Environnement et Développement Durable ;
- la Commission Finances, Personnel et Administration Générale ;
- la Commission Travaux et Réseaux ;
- la Commission Transports ;
- la Commission Tourisme, Grands Équipements, Culture et Enseignement Supérieur.

Nous vous proposons par ailleurs d'autoriser –nous verrons à l'usage si cela peut fonctionner– chaque commune non représentée par un élu communautaire au sein d'une commission de travail à désigner l'un des membres de son conseil municipal en vue de siéger au sein de ladite commission, en sachant que les commissions ont un rôle consultatif de propositions.

C'est un scrutin public avec trois possibilités de vote : 1 pour le vote pour, 2 pour le vote contre et 3 pour l'abstention.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Il n'y en a pas.

Je déclare le scrutin ouvert

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, Stéphane FRECHOU et Patrick MADAMOUR s'étant abstenus.

2014/33 : COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DES MARCHÉS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, nous devons élire au scrutin secret la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Spécialisée des Marchés, sous risque de contestation ultérieure par rapport à sa composition.

Nous avons 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Les propositions qui vous sont faites ont été faites après consultation assez générale.

Je vais vous lire la liste des membres titulaires qui sont proposés :

M. Jean-Pierre ASTRUC

Mme Josiane COSTES

M. Alain COUDON

Mme Bernadette GINEZ, Première Adjointe d'Ytrac

M. Georges JUILLARD

En membres suppléants :

Mme Patricia BENITO

M. Serge CHAUSI

M. Daniel FABRE
 M. Jean-Antoine MOINS
 M. Daniel PAPON

Ce sont des commissions où les suppléants sont assez souvent appelés parce qu'il y a beaucoup de réunions.

S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. C'est un scrutin de liste, nous pouvons voter pour toute la liste. C'est donc un scrutin secret, mais sur toute la liste. Pas d'observations là-dessus.

Si vous êtes d'accord avec la liste des titulaires et suppléants, vous appuyez sur 1. Sinon, vous appuyez sur 2. Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération sur la composition de la commission d'appel d'offres et de la commission spécialisée des marchés est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 67 voix pour et 3 abstentions.

2014/34 : AURILLAC DÉVELOPPEMENT – SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE **« AURILLAC DÉVELOPPEMENT »**

Désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration (5 sièges d'administrateurs) et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires (1 titulaire et 1 suppléant)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une délibération sur la désignation des représentants à la Société Anonyme Publique Locale (SPL) Aurillac Développement que nous avons créée. Je vous rappelle qu'au sein de son Conseil d'Administration il y a des administrateurs qui sont aussi désignés par la Ville d'Aurillac et il y a eu consultation entre nos deux collectivités.

La CABA est représentée au sein du Conseil d'Administration par 5 administrateurs et au sein des Assemblées Générales par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Là, s'agissant d'une société publique locale, nous pouvons faire un scrutin public.

Après consultation, nous vous proposons pour les représentants au Conseil d'Administration les candidatures de :

- M. Christian DAIX, Conseiller municipal d'Aurillac
- M. Charly DELAMAIDE, Conseiller municipal d'Aurillac
- M. Christian GASTON, Adjoint à Naucelles
- Moi-même
- M. Gérard PRADAL.

Pour les Assemblées Générales, nous vous proposons les candidatures de :

- M. Charly DELAMAIDE
- M. Christian GASTON.

S'il n'y a pas de questions ou d'observations, je mets la délibération aux voix. Vous pouvez voter par 1 pour un vote pour, 2 pour un vote contre et 3 pour une abstention.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 68 voix pour et 2 abstentions (Stéphane FRECHOU et Patrick MADAMOUR).

N° 2014/35 : STABUS – SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE « STABUS »

Désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration (8 sièges d'administrateurs) et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires (1 titulaire et 1 suppléant)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une délibération relative à la désignation des représentants au Conseil d'Administration et aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société Anonyme Publique Locale « STABUS ». Là aussi, c'est un scrutin public. Nous avons à désigner 8 administrateurs au Conseil d'Administration et un délégué titulaire et un délégué suppléant aux Assemblées Générales.

Là aussi, après consultation, nous vous proposons d'élire au Conseil d'Administration :

- Mme Valérie BENECH
- Mme Patricia BENITO
- M. Serge CHAUSI
- M. Guy DELPUECH
- M. Philippe FABRE
- M. Philippe GRANIER
- M. Jean-Luc LENTIER
- M. Jean-Pierre ROUME.

Pour les Assemblées Générales, nous vous proposons d'élire :

- En titulaire : M. Jean-Pierre ROUME, qui est Vice-Président en charge des Transports
- En suppléant : M. Philippe GRANIER.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Nous allons faire un scrutin public groupé avec les trois possibilités de vote : pour, contre et abstention.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 67 voix pour et 3 abstentions (Angélique BRUGERON, Stéphane FRECHOU, Patrick MADAMOUR).

N° 2014/36 : SEM SEBA 15 (SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU BASSIN D'AURILLAC)

Désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration (3 sièges d'administrateurs) et du représentant permanent aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires (1 titulaire et 1 suppléant)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une délibération qui concerne la composition de la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Construction du Bassin d'Aurillac, dite SEBA 15. Là aussi, c'est un scrutin public groupé. Là aussi, il y a des délégués qui sont élus par la Ville d'Aurillac. Il y a donc eu une concertation entre les deux collectivités.

Au titre de la Communauté d'Agglomération, nous vous proposons de désigner pour siéger au Conseil d'Administration :

- M. Roland CORNET
- M. Jacques MÉZARD
- M. Michel ROUSSY

Nous vous proposons de désigner pour siéger aux Assemblées Générales :

- M. Jacques MÉZARD en titulaire
- M. Michel ROUSSY en suppléant.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets donc cette délibération aux voix.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 65 voix et 5 abstentions (Angélique BRUGERON, Stéphane FRECHOU, Patrick MADAMOUR, Henri MANHES, Jean-Antoine MOINS).

2014/37 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADES ET DE LA CHATAIGNERAIE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons maintenant à élire les représentants aux syndicats mixtes. Là, on m'a expliqué, malgré tous les artifices que j'ai essayé de soulever, qu'il était impératif et obligatoire d'élire les représentants un par un à chacun de ces syndicats.

Pour que cela aille plus vite, je vais lire les noms et ensuite demander s'il y a des observations. Et puis, nous essaierons d'aller le plus vite possible.

Pour les représentants de la CABA au Syndicat Mixte du SCOT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, après consultation générale, je vous propose :

Comme délégués titulaires :

- M. Jean-Pierre ASTRUC
- M. Alain BRUNEAU
- M. Alain CALMETTE
- M. Serge CHAUSI
- Mme Josiane COSTES
- Mme Agnès COURCHINOUX
- M. Jean-Pierre DABERNAT
- M. Daniel FLORY
- M. Philippe GRANIER
- M. Jean-Luc LENTIER
- Mme Florence MARTY
- M. Pierre MATHONIER
- M. Jacques MÉZARD
- M. Jean-Antoine MOINS
- M. Christian POULHES
- M. Gérard PRADAL
- M. Michel ROUSSY
- M. Bernard TIBLE

Comme délégués suppléants :

- Mme Geneviève DELPUECH
- M. Daniel FABRE
- M. Philippe FABRE
- M. Georges JUILLARD
- Mme Michelle LABLANQUIE
- M. Henri MANHES
- M. Daniel PAPON
- Mme Anne SOULA
- M. Jean-Louis VIDAL

Y a-t-il des observations ou des questions sur ces propositions ? Il n'y en a pas. Je vais vous demander d'aller jusqu'au bout de l'exercice, c'est-à-dire que nous allons faire 27 votes. Nous allons attendre que les noms soient saisis dans l'ordinateur pour le vote.

Nous commençons par les votes pour les délégués titulaires.
Sur la candidature de M. Jean-Pierre ASTRUC, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Jean-Pierre ASTRUC est élu avec 61 voix pour et 9 abstentions.

Sur la candidature de M. Alain BRUNEAU, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Alain BRUNEAU est élu avec 61 voix pour et 9 abstentions.

Sur la candidature de M. Alain CALMETTE, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Alain CALMETTE est élu avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Sur la candidature de M. Serge CHAUSI, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Serge CHAUSI est élu avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Sur la candidature de Mme Josiane COSTES, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
Mme Josiane COSTES est élue avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de Mme Agnès COURCHINOUX, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
Mme Agnès COURCHINOUX est élue avec 59 voix pour et 11 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Pierre DABERNAT, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Jean-Pierre DABERNAT est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de M. Daniel FLORY, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Daniel FLORY est élu avec 59 voix pour et 11 abstentions.

Sur la candidature de M. Philippe GRANIER, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.
M. Philippe GRANIER est élu avec 60 voix pour et 10 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Luc LENTIER, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Jean-Luc LENTIER est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de Mme Florence MARTY, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

Mme Florence MARTY est élue avec 57 voix pour et 13 abstentions.

Sur la candidature de M. Pierre MATHONIER, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Pierre MATHONIER est élu avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Sur la candidature de M. Jacques MÉZARD, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Jacques MÉZARD est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Antoine MOINS, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Jean-Antoine MOINS est élu avec 52 voix pour et 18 abstentions.

Sur la candidature de M. Christian POULHES, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Christian POULHES est élu avec 59 voix pour et 11 abstentions.

Sur la candidature de M. Gérard PRADAL, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Gérard PRADAL est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de M. Michel ROUSSY, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Michel ROUSSY est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de M. Bernard TIBLE, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Bernard TIBLE est élu avec 57 voix pour et 13 abstentions.

Nous passons au vote pour les délégués suppléants.

Sur la candidature de Mme Geneviève DELPUECH, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

Mme Geneviève DELPUECH est élue avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de M. Daniel FABRE, je déclare le scrutin ouvert.
(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
Je déclare le scrutin clos.

M. Daniel FABRE est élu avec 64 voix pour et 6 abstentions.

Sur la candidature de M. Philippe FABRE, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Philippe FABRE est élu avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Sur la candidature de M. Georges JUILLARD, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Georges JUILLARD est élu avec 61 voix pour et 9 abstentions.

Sur la candidature de Mme Michelle LABLANQUIE, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 Mme Michelle LABLANQUIE est élue avec 55 voix pour et 15 abstentions.

Sur la candidature de M. Henri MANHES, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Henri MANHES est élu avec 48 voix pour et 22 abstentions.

Sur la candidature de M. Daniel PAPON, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Daniel PAPON est élu avec 59 voix pour et 11 abstentions.

Sur la candidature de Mme Anne SOULA, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 Mme Anne SOULA est élue avec 55 voix pour et 15 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Louis VIDAL, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Jean-Louis VIDAL est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Je vous remercie.

2014/38 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CABA AU SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS « OUEST CANTAL ENVIRONNEMENT » (SMOCE)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous poursuivons puisque nous avons encore un Syndicat Mixte. Nous devons désigner au scrutin secret les représentants de l'Agglomération au sein du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ménagers « Ouest Cantal Environnement » (SMOCE).

Là aussi, après consultation, je vous propose :

Comme délégués titulaires :

- M. Serge CHAUSI
- M. Roland CORNET
- M. Jean-Pierre DABERNAT
- M. Daniel FABRE
- M. Frédéric GODBARGE
- M. Philippe GRANIER

- M. Georges JUILLARD
- M. Jean-Luc LENTIER
- Mme Florence MARTY
- M. Pierre MATHONIER
- M. Philippe MAURS
- M. Michel ROUSSY

Comme délégués suppléants :

- M. Guy DELPUECH
- M. Philippe FABRE
- Mme Nicole LOUBEYRE
- M. Jacques MÉZARD
- M. Christian POULHES
- M. Jean-Pierre ROUME

S'il n'y a pas d'observations, nous allons attendre que les noms soient saisis sur l'ordinateur.

Nous votons sur les candidatures des délégués titulaires.

Sur la candidature de M. Serge CHAUSI, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Serge CHAUSI est élu avec 58 voix pour et 12 abstentions.

Sur la candidature de M. Roland CORNET, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Roland CORNET est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Pierre DABERNAT, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Jean-Pierre DABERNAT est élu avec 60 voix pour et 10 abstentions.

Sur la candidature de M. Daniel FABRE, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Daniel FABRE est élu avec 60 voix pour et 10 abstentions.

Sur la candidature de M. Frédéric GODBARGE, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Frédéric GODBARGE est élu avec 60 voix pour et 10 abstentions.

Sur la candidature de M. Philippe GRANIER, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Philippe GRANIER est élu avec 61 voix pour et 9 abstentions.

Sur la candidature de M. Georges JUILLARD, je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

M. Georges JUILLARD est élu avec 61 voix pour et 9 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Luc LENTIER, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Jean-Luc LENTIER est élu avec 62 voix pour et 8 abstentions.

Sur la candidature de Mme Florence MARTY, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 Mme Florence MARTY est élue avec 55 voix pour et 15 abstentions.

Sur la candidature de M. Pierre MATHONIER, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Pierre MATHONIER est élu avec 57 voix pour et 13 abstentions.

Sur la candidature de M. Philippe MAURS, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Philippe MAURS est élu avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Sur la candidature de M. Michel ROUSSY, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Michel ROUSSY est élu avec 60 voix pour et 10 abstentions.

Nous votons sur les candidatures des délégués suppléants.
 Sur la candidature de M. Guy DELPUECH, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Guy DELPUECH est élu avec 60 voix pour et 10 abstentions.

Sur la candidature de M. Philippe FABRE, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Philippe FABRE est élu avec 51 voix pour et 19 abstentions.

Sur la candidature de Mme Nicole LOUBEYRE, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 Mme LOUBEYRE est élue avec 57 voix pour et 13 abstentions.

Sur la candidature de M. Jacques MÉZARD, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Jacques MÉZARD est élu avec 58 voix pour et 12 abstentions.

Sur la candidature de M. Christian POULHES, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Christian POULHES est élu avec 61 voix pour et 9 abstentions.

Sur la candidature de M. Jean-Pierre ROUME, je déclare le scrutin ouvert.
 (Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)
 Je déclare le scrutin clos.
 M. Jean-Pierre ROUME est élu avec 56 voix pour et 14 abstentions.

Nous en avons fini des syndicats mixtes.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC DANS DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons revenir à l'utilisation du scrutin public groupé sur la délibération suivante qui concerne la désignation des représentants de l'Agglomération dans divers organismes extérieurs. Nous pouvons les prendre tous ensemble. C'est un scrutin public groupé. On vote pour ou contre la délibération, ou on s'abstient.

Sur l'Association « ÉCLAT » :

Nous vous proposons pour siéger au Conseil d'administration de l'association :

- la candidature de droit du Président de la Communauté d'Agglomération
- la candidature de Mme Catherine AMALRIC qui est Adjointe à la Culture d'Aurillac

Nous vous proposons pour siéger aux Assemblées Générales trois délégués :

- Mme Catherine AMALRIC
- M. Jacques MÉZARD
- M. ROUSSY

Sachant que la Ville d'Aurillac a, de son côté, des représentants à l'Association « ÉCLAT ».

Sur l'EPIC Office de Tourisme, il convient de désigner 9 titulaires et 9 suppléants.

Là aussi, après consultation, nous proposons en titulaires :

- Mme Catherine AMALRIC qui est Adjointe à la Culture à la Ville d'Aurillac
- M. Jean-Pierre ASTRUC qui est le Président de l'Office de Tourisme
- Mme Michèle BIGEON
- M. Xavier DALL'AGNOL
- Mme Geneviève DELPUECH
- M. Philippe FABRE
- M. Pierre MATHONIER
- M. Philippe MAURS
- M. Christophe PESTRINAUX

En suppléants, nous proposons :

- Mme Christelle CHASTEL
- Mme Agnès COURCHINOX
- M. Thierry CRUEGHE
- Mme Valérie GREIDELVINGER
- Mme Michelle LABLANQUIE
- Mme Nicole LOUBEYRE
- M. Géraud MARCASTEL
- M. Roger MAURÉ
- M. Jean-Louis VIDAL.

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Aurillac, là aussi il y a la représentation de la Ville d'Aurillac. Nous vous proposons de représenter la CABA par :

- moi-même
- et M. Alain CALMETTE

C'est-à-dire le Député et le Sénateur, compte tenu des enjeux que nous pouvons avoir à défendre au niveau de l'ARS et du Ministère.

Pour la Régie « Auvergne Numérique », nous proposons :

- En titulaire : M. Jean-Paul NICOLAS qui est le Vice-Président en charge des Techniques d'Information et de Communication
- En suppléant : M. Gérard PRADAL

Y a-t-il des questions ou des observations sur cette liste ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette délibération. Le scrutin est ouvert : 1 pour un vote pour, 2 pour un vote contre, 3 pour une abstention. C'est un scrutin public.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à la majorité avec 63 voix pour, 2 voix contre (Henri MANHES et Jean-Antoine MOINS) et 5 abstentions (Jean BRUEL, Christian DAIX, Stéphane FRECHOU, Valérie GREIDELVINGER, Patrick MADAMOUR). Je vous remercie.

CRÉATION DES EMPLOIS « COLLABORATEUR DE CABINET »

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à la délibération suivante que nous voterons selon le scrutin public. Il s'agit de la création des emplois de « collaborateur de cabinet ». En application des dispositions législatives et réglementaires, il est possible de créer trois emplois de cabinet dans les communautés d'agglomération employant de 200 à 500 agents relevant de la loi du 26 janvier 1984.

Ces emplois existent aujourd'hui. Je vous indique qu'en fait il y a trois emplois, mais cela équivaut à 2 postes et demi ; nous n'avons pas utilisé totalement la possibilité ouverte par la loi.

Je vous propose la création de ces trois postes avec les indices qui sont mentionnés dans la délibération. Ce seront d'ailleurs les mêmes que ceux qui existaient. Il n'y aura pas de complément ou d'embauche supplémentaire. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets la délibération aux voix. C'est un scrutin public, il y a donc les trois possibilités de vote : pour, contre ou abstention.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 69 voix pour et 1 abstention (Jean BRUEL).

FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La dernière délibération que nous voterons selon le scrutin public, c'est la fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Délégués.

Comme je vous l'ai indiqué et nous l'avons voté, il y a 12 Vice-Présidents et il y aura, comme c'était le cas, 18 Conseillers Délégués.

La Communauté d'Agglomération appartient à la strate des intercommunalités de 50 000 à 99 999 habitants. Dans ce créneau-là, les indemnités de fonction mensuelles maximales du Président et des Vice-Présidents sont les suivantes :

- Pour le Président : taux maximum de 110, équivalent à une indemnité brute mensuelle de 4 181,62 €.
- Pour les Vice-Présidents : taux maximum de 44, équivalent à une indemnité brute mensuelle de 1 672,65 €.

Je vous propose :

- de diminuer l'indemnité de référence du Président, comme cela était le cas d'ailleurs précédemment, elle n'a jamais été au maximum depuis 2001, de 110 à 93 % de l'indice brut 1015
- et de passer celle des Vice-Présidents de 44 % à 37,07 % de l'indice brut 1015.

Vous avez le tableau avec la répartition, sachant que je ne prendrai pas d'indemnité, m'appliquant la règle du non cumul des indemnités que j'ai fait voter par le Sénat et qui a été reprise par l'Assemblée Nationale avec application en 2017. Pour le reste, vous avez le chiffrage des indemnités, y compris pour les Conseillers Délégués.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. C'est un scrutin public avec les trois possibilités de vote : pour (bouton 1), contre (bouton 2), abstention (bouton 3).

Je déclare le scrutin ouvert.

(Les conseillers communautaires votent avec le boîtier électronique)

Je déclare le scrutin clos.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés avec 68 voix pour et 2 abstentions (Jean BRUEL et Patrick MADAMOUR).

Mes chers Collègues, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie de votre patience. Nous avons essayé de gagner du temps avec ce nouveau procédé. Je déclare la séance terminée et je vous remercie.

(La séance est levée à 21 h 30)
